

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

STANDARDIZATION
AGREEMENT

ACCORD
DE NORMALISATION

STANAG 6502

TECHNICAL EXPLOITATION

EXPLOITATION TECHNIQUE

EDITION/ÉDITION 2

4 May/mai 2021



NORTH ATLANTIC
TREATY ORGANIZATION

ORGANISATION DU TRAITÉ
DE L'ATLANTIQUE NORD

Published by
the NATO STANDARDIZATION OFFICE Publié par
(NSO) le BUREAU OTAN DE NORMALISATION
(NSO)

© NATO/OTAN

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

4 May/mai 2021

NSO(JOINT)0478(2021)JINT/6502

LETTER OF PROMULGATION

LETTRE DE PROMULGATION

STATEMENT

The enclosed NATO standardization agreement (STANAG), which has been ratified by member nations, as reflected in the NATO Standardization Document Database (NSDD), is promulgated herewith.

DÉCLARATION

L'accord de normalisation OTAN (STANAG) ci-joint, qui a été ratifié par les pays membres dans les conditions figurant dans la Base de données des documents de normalisation OTAN (NSDD), est promulgué par la présente.

ENACTMENT

This STANAG is effective upon receipt for use by the participating nations and NATO bodies.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce STANAG entre en vigueur dès réception aux fins d'application par les pays et les organismes OTAN participants.

ACTIONS BY NATIONS

Nations are invited to examine their ratification of the STANAG and, if they have not already done so, advise the NSO of their intention regarding its ratification and implementation.

MESURES À PRENDRE PAR LES PAYS

Les pays sont invités à examiner l'état d'avancement de la ratification du STANAG et à informer, s'ils ne l'ont pas encore fait, le NSO de leur intention concernant sa ratification et sa mise en application.

Once implemented, Allies shall provide implementation details through the electronic reporting tool.

Dès que le STANAG est mis en application, les Alliés doivent fournir les informations y afférentes via l'outil de notification électronique.

SECURITY CLASSIFICATION

This STANAG is a NATO UNCLASSIFIED document to be handled in accordance with C-M(2002)60.

CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ

Ce STANAG est un document OTAN SANS CLASSIFICATION qui doit être traité conformément au C-M(2002)60.

RESTRICTION TO REPRODUCTION

No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, used commercially, adapted, or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior permission of the publisher. With the exception of commercial sales, this does not apply to member and partner nations, or NATO commands and bodies.

RESTRICTION DE REPRODUCTION

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, incorporée dans une base documentaire, utilisée commercialement, adaptée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre), sans l'autorisation préalable de l'éditeur. Sauf pour les ventes commerciales, cela ne s'applique pas aux États membres ou aux pays partenaires, ni aux commandements et organismes de l'OTAN.

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

ADDITIONAL INFORMATION

AIntP-10, Edition A, Version 1, dated 2015, was focused on the technical exploitation (TE) of improvised explosive device (IED) weapon systems. The revision of AIntP-10, Edition A, was prompted by the decision to cancel AJP-2.5, Edition A, Version 1, Allied Joint Doctrine for Captured Persons, Materiel and Documents, in the future. The scope of AIntP-10, Edition B, Version 1, was expanded beyond its original counter-IED focus. This new edition of AIntP-10 redefines the TE process, includes relevant content from AJP-2.5 and provides a framework that covers all TE capabilities used to process any collected exploitable material.

L'AIntP-10, Édition A, version 1, de 2015, portait essentiellement sur l'exploitation technique des systèmes d'armes/engins improvisés (EEI). Sa révision fait suite à la décision d'annuler, à l'avenir, l'AJP-2.5, Édition A, version 1, à savoir la doctrine alliée sur les personnes capturées et le matériel et les documents pris à l'ennemi. Le champ d'application de l'AIntP-10, Édition B, version 1, a été élargi au-delà de l'accent mis initialement sur la lutte contre les EEI. Cette nouvelle édition redéfinit le processus d'exploitation technique, reprend le contenu pertinent de l'AJP-2.5 et offre un cadre général couvrant toutes les capacités d'exploitation technique utilisées pour traiter tout matériel exploitable recueilli.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

The revision of AIntP-10, Edition B, Version 1, was prompted by the decision to cancel AJP-2.5, Edition A, Version 1, Allied Joint Doctrine for Captured Persons, Materiel and Documents, in the future. The scope of AIntP-10, Edition B, Version 1, was expanded beyond its original counter-IED focus. This new edition of AIntP-10 redefines the TE process, includes relevant content from AJP-2.5 and provides a framework that covers all TE capabilities used to process any collected exploitable material.

La révision de l'AIntP-10, Édition B, version 1, a été élargie au-delà de l'accent mis initialement sur la lutte contre les EEI. Cette nouvelle édition redéfinit le processus d'exploitation technique, reprend le contenu pertinent de l'AJP-2.5 et offre un cadre général couvrant toutes les capacités d'exploitation technique utilisées pour traiter tout matériel exploitable recueilli.



FOR

Zoltán GULYÁS
Brigadier General, HUNAF
Director, NATO Standardization Office

Zoltán GULYÁS
Général de brigade aérienne, HUNAF
Directeur du Bureau OTAN
de normalisation

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

STANAG 6502 Edition/Édition 2

TECHNICAL EXPLOITATION

EXPLOITATION TECHNIQUE

AIM

The aim of this NATO standardization agreement (STANAG) is to respond to the following interoperability requirements.

INTEROPERABILITY REQUIREMENTS

To contribute to interoperability by providing a framework to conduct technical exploitation and establish the minimum standards and requirements that enable technical exploitation activities.

AGREEMENT

Participating nations agree to implement the following standard.

STANDARD

AIntP-10, Edition B

OTHER RELATED DOCUMENTS

STANAG 2190 - ALLIED JOINT DOCTRINE FOR INTELLIGENCE, COUNTER-INTELLIGENCE AND SECURITY – AJP-2

STANAG 2191 - ALLIED JOINT DOCTRINE FOR INTELLIGENCE PROCEDURES – AJP-2.1

STANAG 7107 - ALLIED JOINT DOCTRINE FOR JOINT INTELLIGENCE, SURVEILLANCE AND RECONNAISSANCE – AJP-2.7

STANAG 2295 - ALLIED JOINT DOCTRINE FOR COUNTERING IMPROVISED EXPLOSIVE DEVICES (C-IED) – AJP-3.15

STANAG 6508 - HUMAN NETWORK ANALYSIS AND SUPPORT TO TARGETING (HNAT) – AIntP-13

STANAG 6515 - COUNTERING THREAT ANONYMITY: BIOMETRICS IN SUPPORT OF NATO OPERATIONS AND INTELLIGENCE – AIntP-15

STANAG 6527 - JOINT INTELLIGENCE PREPARATION OF THE OPERATING ENVIRONMENT (JIPOE) – AIntP-17

BUT

Le présent accord de normalisation OTAN (STANAG) a pour but de répondre aux exigences d'interopérabilité suivantes.

EXIGENCES D'INTEROPÉRABILITÉ

Contribuer à l'interopérabilité par la fourniture d'un cadre permettant la conduite d'activités d'exploitation technique et établir les normes et exigences minimales applicables à leur réalisation.

ACCORD

Les pays participants conviennent de mettre en application la norme suivante.

NORME

AIntP-10, Édition B

AUTRES DOCUMENTS CONNEXES

STANAG 2190 - DOCTRINE ALLIÉE INTERARMÉES DU RENSEIGNEMENT, DE LA CONTRE-INGÉRENCE ET DE LA SÉCURITÉ – AJP-2

STANAG 2191 - DOCTRINE ALLIÉE INTERARMÉES SUR LES PROCÉDURES EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENT – AJP-2.1

STANAG 7107 - DOCTRINE ALLIÉE INTERARMÉES DU RENSEIGNEMENT, DE LA SURVEILLANCE ET DE LA RECONNAISSANCE INTERARMÉES – AJP-2.7

STANAG 2295 - DOCTRINE ALLIÉE INTERARMÉES DE LA LUTTE CONTRE LES ENGINS EXPLOSIFS IMPROVISÉS (EEI) - AJP-3.15

STANAG 6508 - ANALYSE DE RÉSEAUX HUMAINS ET SOUTIEN AU CHOIX DES OBJECTIFS ET DES MOYENS DE TRAITEMENT (HNAT) – AIntP-13

STANAG 6515 - LUTTE CONTRE L'ANONYMAT DES MENACES : LA BIOMÉTRIE EN APPUI DES OPÉRATIONS ET DU RENSEIGNEMENT OTAN – AIntP-15

STANAG 6527 - PRÉPARATION RENSEIGNEMENT DE L'ESPACE OPÉRATIONNEL (PREO) – AIntP-17

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

SUPERSEDED DOCUMENTS

This STANAG supersedes the following document:

STANAG 6502, Edition A,
dated 17 September 2015

NATIONAL RATIFICATION RESPONSE

National responses are recorded in the NATO Standardization Document Database (NSDD).

Allies shall provide ratification details through the electronic reporting tool (e-Reporting).

DOCUMENTS ANNULÉS ET REMPLACÉS

Le présent STANAG annule et remplace le document suivant :

STANAG 6502, Édition A,
du 17 septembre 2015

RÉPONSES NATIONALES AUX DEMANDES DE RATIFICATION

Les réponses nationales sont consignées dans la Base de données des documents de normalisation OTAN (NSDD).

Les Alliés doivent rendre compte de leurs ratifications via l'outil de notification électronique (e-Reporting).

IMPLEMENTATION OF THE AGREEMENT

This STANAG is implemented when the necessary intelligence procedures have been issued directing the forces concerned to put the content of the covered standard into effect and to include into national education, training and exercises programmes. Proper implementation will provide interoperability during NATO operations. Technical exploitation (TE) is one of SACEUR's Annual Guidance on Education, Training, Exercises and Evaluation (SAGE) training objectives for 2021 and part of NATO's individual and collective training requirements. The TE framework could also be part of the Unified Vision (UV) interoperability trial series.

Le présent STANAG est mis en application dès que les procédures nécessaires en matière de renseignement ont été transmises aux forces concernées aux fins de la mise en vigueur des dispositions énoncées dans la norme qu'il couvre et de leur incorporation dans les programmes nationaux de formation, d'entraînement et d'exercices. Une mise en application correcte garantira l'interopérabilité lors d'opérations de l'OTAN. L'exploitation technique est l'un des objectifs fixés pour 2021 dans la Directive annuelle du SACEUR sur l'ETEE (formation, entraînement, exercices et évaluation) (SAGE) et fait partie intégrante des exigences de formation individuelle et collective de l'OTAN. Le cadre fixé pour l'exploitation technique pourrait également être utilisé dans la série d'essais Unified Vision (UV) visant à tester l'interopérabilité.

AIntP-10 applies to all NATO nations and stakeholders of NATO-led operations. It provides NATO forces, NATO headquarters, and subordinate organisations with a common framework for TE planning within the NATO operational architecture.

L'AIntP-10 est applicable à tous les pays de l'OTAN et à toutes les parties prenantes à des opérations dirigées par l'OTAN. Elle offre aux forces et aux quartiers généraux de l'OTAN ainsi qu'aux organisations subordonnées un cadre commun pour la planification des activités d'exploitation technique au sein de l'architecture opérationnelle de l'OTAN.

Training considerations for TE should include general training, highly specialized individual training, collective training and training for personnel supporting the intelligence staff.

L'instruction dispensée en matière d'exploitation technique devrait comprendre une instruction générale, une formation individuelle hautement spécialisée, une formation collective et la formation du personnel épaulant le personnel du renseignement.

- a. **General training.** Where TE is expected to be used widely within an operation, general training for deploying units should include

- a. **Instruction générale.** Lorsque des activités d'exploitation technique sont largement prévues dans le cadre d'une opération,

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

familiarization with the TE process and activities, basic detection and collection methods and safety awareness. Planners need to determine if these basic skills are included as part of the unit's pre-deployment training regime or whether this training can be accomplished in-theatre using mobile training teams.

- b. **Individual training.** Most TE skills require highly specialised training and levels of competency. The training needed to conduct level 2 TE may only be available at civilian training facilities on an individual basis.
- c. **Collective training.** Given the complexities and timelines associated with conducting exploitation activities, it may be necessary to establish specific courses to develop a cadre of specialists conversant with the various processes and activities required to conduct TE. Within the operating environment, multiple TE teams, units and subject matter experts will need to effectively coordinate and interoperate with each other especially within contaminated areas and within a chemical, biological, radiological and nuclear environment. Pre-deployment training opportunities should include an interoperability component.
- d. **Specialised training.** Within the intelligence cycle, all-source analysts fuse TE results with information derived from the intelligence collection disciplines and other sources. To support the all-source analyst, personnel assigned to the intelligence staff at an in-theatre TE site or facility may require specialized training in one or more intelligence collection disciplines. This specialised TE-oriented training for in-theatre personnel would ensure that analysts receive the TE results in a timely fashion and in the proper format.

l'instruction générale des unités déployées devrait comprendre une familiarisation avec le processus et les activités d'exploitation technique, les méthodes de détection et de recherche de base et une sensibilisation à la sécurité. Les planificateurs doivent déterminer si ce savoir-faire de base doit faire partie intégrante de l'instruction prédéploiement des unités ou si cette instruction peut être dispensée sur le théâtre avec le concours d'équipes mobiles d'instructeurs.

- b. **Formation individuelle.** La plupart des compétences en matière d'exploitation technique exigent une formation et des niveaux de compétence très spécialisés. La formation nécessaire à la conduite d'activités d'exploitation technique de niveau 2 ne peut être dispensée que dans des installations de formation civiles sur une base individuelle.
- c. **Formation collective.** Compte tenu des complexités et des délais associés à la conduite d'activités d'exploitation, il peut être nécessaire de mettre au point des stages spécifiques afin de constituer un groupe de spécialistes bien au fait des divers processus et activités requis en la matière. Au sein de l'environnement des opérations, de multiples équipes, unités et experts versés dans l'exploitation technique devront se coordonner entre eux et interagir les uns avec les autres efficacement, en particulier dans les zones contaminées et dans un environnement chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Les possibilités de formation prédéploiement devraient inclure un élément d'interopérabilité.
- d. **Formation spécialisée.** Dans le cadre du cycle du renseignement, les analystes de toutes sources fusionnent les résultats de l'exploitation technique avec les informations issues des disciplines de recherche de renseignement et d'autres sources. Pour pouvoir épauler l'analyste de toutes sources, le personnel affecté à l'état-major renseignement sur un site ou une installation d'exploitation technique sur le théâtre peut avoir besoin de recevoir une formation spécialisée dans une ou plusieurs disciplines de recherche de renseignement. Grâce à cette formation spécialisée axée sur l'exploitation technique et destinée au personnel sur le théâtre, les analystes recevraient les résultats

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

de l'exploitation technique en temps utile et sous le bon format.

Allies and NATO bodies shall provide implementation details through the electronic reporting tool (e-Reporting). Les Alliés et les organismes OTAN doivent rendre compte de leur mise en application via l'outil de notification électronique (e-Reporting).

Partner nations are invited to provide their implementation details through the electronic reporting tool (e-Reporting). Les pays partenaires sont invités à rendre compte de leur mise en application via l'outil de notification électronique (e-Reporting).

NATO EFFECTIVE DATE (NED)

Not applicable.

REVIEW

This STANAG is to be reviewed in accordance with AAP-03. The result of the review is to be recorded within the NSDD. Le présent STANAG doit être réexaminé conformément à l'AAP-03. Le résultat de ce réexamen doit être consigné dans la NSDD.

TASKING AUTHORITY

This STANAG is supervised under the authority of: Le présent STANAG est sous la responsabilité de :

MILITARY COMMITTEE JOINT STANDARDIZATION BOARD/
BUREAU DE NORMALISATION INTERARMÉES DU COMITÉ MILITAIRE
(MCJSB)

JOINT INTELLIGENCE WORKING GROUP/
GROUPE DE TRAVAIL RENSEIGNEMENT INTERARMÉES
(JINT WG)

FEEDBACK

Any comments concerning this STANAG shall be directed to: Tous les commentaires concernant le présent STANAG doivent être adressés au :

**NATO Standardization Office
(NSO)**

**Bureau OTAN de normalisation
(NSO)**

Boulevard Léopold III
1110 BRUXELLES – Belgique